



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

- PRÉPARATION À L'ÉPREUVE  
ORALE D'ADMISSION



## Qui ?

**mieux que vous**  
pour rejoindre  
les Finances publiques ?

Mars 2025

# SOMMAIRE

---

1

ÉDITO

2

EN QUOI CONSISTE L'ÉPREUVE ?

3

QUI COMPOSE LE JURY ?

4

COMMENT PRÉSENTER SON PARCOURS ?

5

COMMENT SE PRÉPARER À LA SUITE DE  
L'ENTRETIEN ?

# 1 - ÉDITO

Cette dernière phase du concours peut générer de façon légitime un certain nombre de questions :

- Qu'attend-on de moi ?
- Comment puis-je me préparer efficacement ?
- Comment intéresser les membres du jury ?

L'objectif des éléments développés ci-après est de vous présenter l'épreuve orale d'admission en répondant aux principales interrogations en la matière.

**Bonne lecture !**



## 2 - EN QUOI CONSISTE L'ÉPREUVE ?

Il s'agit d'un entretien avec le jury qui débute par une présentation par le candidat de son parcours, durant 5 minutes maximum.

L'entretien se poursuit par des échanges destinés à apprécier vos aptitudes, acquises dans le cadre de votre parcours , ainsi que vos motivations pour rejoindre la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Il se termine par des mises en situation visant à évaluer votre savoir-être en vue de l'exercice des fonctions d'un inspecteur des Finances publiques.



**Affectée d'un coefficient 8, la durée de l'épreuve est de 35 minutes.**

Cette épreuve a donc un poids équivalent à celui des épreuves écrites d'admissibilité (coefficient 5 pour l'épreuve écrite n° 1 et coefficient 3 pour l'épreuve écrite n° 2).

## 3 - QUI COMPOSE LE JURY ?

### LE JURY

Le jury est composé de deux membres : en théorie, une femme et un homme, conformément au principe de parité. Ce sont des cadres expérimentés appartenant à la Direction générale des Finances publiques.

Préalablement à la tenue de l'épreuve orale, ils ont bénéficié d'une formation leur permettant d'évaluer votre prestation avec professionnalisme, objectivité et bienveillance.



Le président ou la présidente du jury est également susceptible d'assister à votre oral. Dans ce cas, vous en serez dûment informé(e) avant le début de l'épreuve.

## 4 - COMMENT PRÉSENTER SON PARCOURS ?

L'épreuve orale d'admission débute par une présentation de votre « parcours ». Il s'agit d'exposer au jury :

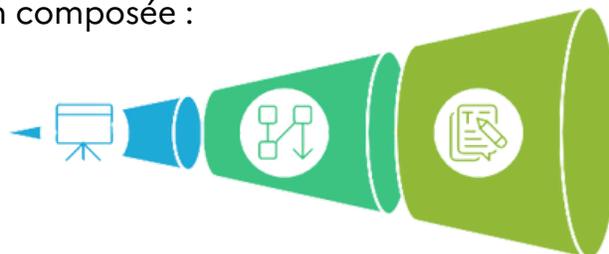
- les grandes lignes qui se dégagent de votre parcours ;
- les qualités et les compétences que vous avez acquises et mises en œuvre durant vos études, votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle ;
- votre projet professionnel.



L'objectif n'est pas de vous « vendre » mais d'exposer, au travers d'expériences concrètes, que vous possédez les qualités attendues d'un(e) futur(e) inspecteur(trice) des Finances publiques.

Pour cela, vous réaliserez une présentation composée :

- d'une très courte introduction ;
- d'un développement structuré ;
- d'une conclusion concise.



Cet exercice doit, dans son contenu et par sa dynamique, refléter votre singularité et votre personnalité. Il permet en effet au jury d'évaluer votre capacité à vous présenter, à vous exprimer clairement et à mettre en valeur vos compétences.

La durée totale de cette présentation ne doit pas excéder 5 minutes, sous peine d'être interrompu par le jury et possiblement pénalisé(e).

Il convient donc de limiter l'improvisation et de préparer cet exercice en vous entraînant préalablement, notamment pour maîtriser le temps imparti.

Pour autant, si vous devez très bien connaître votre présentation, il est déconseillé de l'apprendre par cœur au risque de la réciter sur un ton monocorde devant le jury.

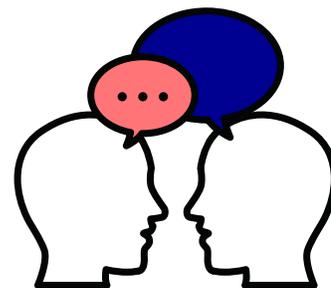


## 5- COMMENT SE PRÉPARER À LA SUITE DE L'ENTRETIEN ?

Une fois votre présentation terminée, l'épreuve orale se poursuit par un échange avec le jury.

Le jury peut vous interroger sur des éléments de votre parcours évoqués lors de votre présentation.

La suite de l'entretien porte notamment sur vos aptitudes et vos motivations pour rejoindre la Direction générale des Finances publiques.

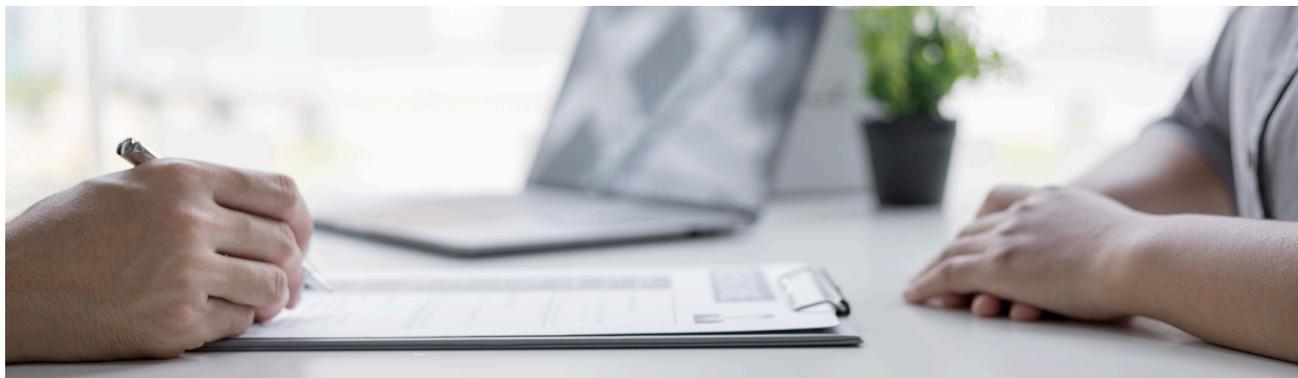


S'agissant d'apprécier vos aptitudes, le jury va chercher à évaluer vos savoir-faire et surtout votre savoir-être :



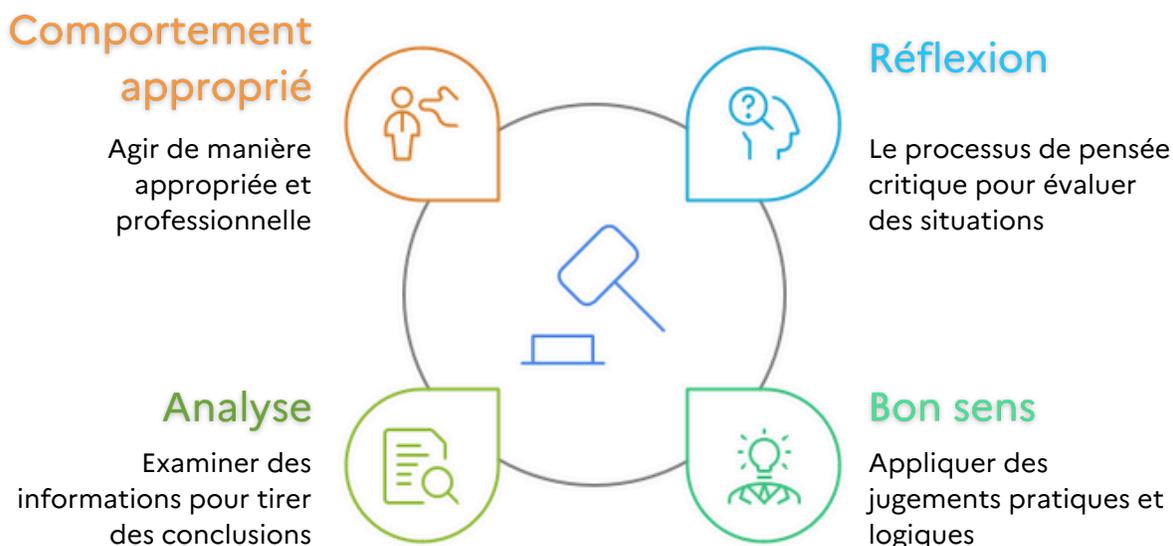
- le savoir-faire désigne les compétences pratiques, la maîtrise – par l'expérience – de techniques, de procédés permettant d'accomplir efficacement une mission professionnelle, d'exercer un métier bien défini ;
- le savoir-être a trait, quant à lui, aux qualités personnelles et professionnelles permettant de s'adapter, d'intégrer un collectif de travail, d'évoluer, de communiquer, et le cas échéant, de manager, de diriger, de piloter. Le jury s'attachera ainsi à évaluer vos aptitudes en termes d'encadrement d'équipe.

Le jury est également amené à vous questionner sur vos motivations. Vous devez alors faire preuve de sincérité et d'engagement en évoquant notamment les raisons qui vous ont incité à vous inscrire à ce concours.



Le jury vous proposera en outre des mises en situation, dont la réponse nécessitera l'énoncé d'un choix, d'une solution, d'un comportement. Bien répondre à une mise en situation implique de faire preuve de réflexion et de bon sens, tout en proposant une solution adaptée au contexte donné.

Le jury cherchera à mesurer vos capacités d'analyse, de réflexion et d'action, un(e) inspecteur(trice) des Finances publiques devant faire preuve d'exemplarité et prendre des décisions opérationnelles afin d'assurer ses missions.



Le jury ne cherche pas à vous tendre des pièges, mais à évaluer votre savoir-être, votre aptitude à exprimer votre position et à l'argumenter au cours d'un échange. Le jury n'attend pas que vous lui fassiez des réponses convenues : en ce sens, soyez vous-même. Développez une argumentation étayée et structurée. Faites preuve de personnalité et de pragmatisme.

La balle est désormais dans votre camp, et nous ne doutons pas qu'avec une préparation sérieuse et efficace vous intégrerez prochainement la Direction générale des Finances publiques.

**Bon courage, et à bientôt !**

## Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Direction générale des Finances publiques



École Nationale des Finances publiques



[Rejoindrelesfinancespubliques.gouv.fr](https://rejoindrelesfinancespubliques.gouv.fr)